



DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 23  
Date de convocation : 08/04/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 avril 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. MARSAN), LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (a procuration pour Mme CHAPUIS), DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme ULMANN), MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH (a procuration pour Mme DARGELOSSE).

**Etaient excusés :** M. MARSAN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DEGOS), ULMANN (a donné procuration à Mme GARRIDO), CHAPUIS (a donné procuration à M. GAILLARDET), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DAUGREILH).

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B  
Délibération n°14**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Projet Création d'une chambre funéraire – avis du Conseil Municipal**

M. Nicolas LAFFERRIERE, gérant de l'entreprise pompes funèbres LAFFERRIERE a déposé auprès de la Sous-Préfecture de Dax un dossier afin d'obtenir l'autorisation de créer une chambre funéraire, avenue du Général LECLERC à TARTAS.

En application du décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 du ministère de l'intérieur relatif aux opérations funéraires, le conseil municipal de la commune d'implantation doit donner son avis dans un délai de deux mois afin de saisir le conseil départemental de l'environnement et des risques technologiques.

Au vu du dossier complet mis à disposition comprenant les plans, la notice explicative, le bilan prévisionnel d'activités, le projet de règlement intérieur et l'avis public détaillant le projet.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis à ce projet.

Le dossier est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Le bureau des adjoints en date du 31 mars 2015 a donné un avis favorable.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

.../...

Identifiant unique\*: 040-214003139-20150414-2015\_B14-DE

Envoyé en préfecture, le 15/04/2015 - 14:04

Reçu en préfecture, le 15/04/2015 - 14:10

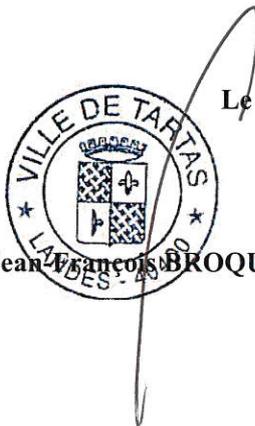


\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (TTP)

**Sans objection du CONSEIL MUNICIPAL**

**Avis favorable à l'unanimité.**

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

  
Le Maire,  
**Jean-François BROQUÈRES**